



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Sécurité publique Canada
Contracting and Procurement Section
340 avenue Laurier ouest,
1ere étage, salle de courrier –
PORTANT LA MENTION URGENT
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Attention: **Denise Desserud**

Amendment #2
Modification n° 2

Offer to: Office of the Correctional Investigator Canada

We hereby offer to provide to Canada, as represented by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein or attached hereto, the goods, services, and construction detailed herein and on any attached sheets.

Offre au: Bureau de l'enquêteur correctionnel Canada

Nous offrons par la présente de fournir au Canada, représenté par le ministre des Sécurité publique et Protection civile Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexé.

Comments – Commentaires:

LES SOUMISSIONNAIRES QUI LIVRENT LEURS PROPOSITIONS EN MAINS PROPRES À LA SALLE DU COURRIER DOIVENT ATTENDRE QUE LEURS PROPOSITIONS SOIENT HORODATÉES.

[L'entrée se trouve sur la rue Gloucester à la porte d'expédition, derrière l'immeuble](#)

Instructions: See Herein
Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du Fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office – Bureau de distribution

Public Safety and Emergency Preparedness Canada
Contracting and Procurement Section
on behalf of The Correctional Investigator Canada
269 Laurier Avenue West
13th Floor, Office 13B-37
Ottawa, Ontario
K1A 0P8

Title – Sujet Experts-conseils en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	
Solicitation No. – N° de l'invitation 201802374	Date 2017-11-10
Solicitation Closes – L'invitation prend fin At – à 14 h On – le 2017-12-11	Time Zone Fuseau horaire HAE
Delivery Required – Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Denise Desserud	
Telephone No. – N° de telephone (613) 990-2614	FAX No. – N° de FAX (613) 954-1871
Destination – of Goods, Services and Construction: Destination – des biens, services et construction: The Correctional Investigator Canada P.O. Box 3421 Station "D" Ottawa ON K1P 6L4	
Security – Sécurité Secret	

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. – N° de telephone Facsimile No. – N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom due fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Modification n° 2

A) L'article 3 – Exigences obligatoires, de la Partie 4 – Critère d'évaluation et méthode de sélection, est supprimée entièrement et remplacée par ce qui suit :

3. EXIGENCES OBLIGATOIRES

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Toute soumission qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera déclarée non conforme. Chaque critère technique obligatoire doit être considéré séparément.

Les soumissionnaires sont priés de noter qu'ils ne peuvent proposer que le nombre de ressources défini dans le critère obligatoire de chaque catégorie. Si un soumissionnaire propose un nombre de ressources supérieur à celui qui est requis, les ressources seront prises en compte dans l'ordre alphabétique du nom de famille de la ressource jusqu'à concurrence du nombre de ressources requis seulement, à moins que le soumissionnaire n'indique un autre ordre de préférence. Les ressources supplémentaires proposées par le soumissionnaire ne seront ni prises en compte ni évaluées.

Le soumissionnaire doit *fournir des renseignements suffisamment détaillés pour démontrer clairement comment* il satisfait à chacune des exigences obligatoires énumérées ci-après. Les soumissionnaires sont avisés qu'une simple énumération d'expérience, non accompagnée de données à l'appui sur les responsabilités, les fonctions et la pertinence par rapport aux exigences, ou qui reprend la même formulation que celle de la demande de propositions, ne sera pas jugée comme la « preuve » de cette expérience aux fins de la présente évaluation.



Item	Critères techniques obligatoire	Réponse des soumissionnaires	
CTO1	<p>Le soumissionnaire doit présenter une proposition signée dans laquelle il indique son acceptation de toutes les modalités, conformément à la clause « Acceptation des modalités » figurant dans la partie 2, article 4, de la demande de propositions.</p>	<p>ATTEINT</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>N'ATTEINT PAS</p> <p><input type="checkbox"/></p>
CTO2	<p>Le soumissionnaire doit proposer une ressource, indiquer son nom entier et fournir un curriculum vitæ décrivant l'expérience de travail de la ressource dans le cadre d'un projet pertinent.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • études et diplômes; • confirmation que la ressource est bilingue; • profil indiquant les champs d'expertise ou les compétences particulières de la personne proposée; • chronologie de l'expérience de travail présentée sous la forme suivante (de mois/année à mois/année). • résumé de chaque projet auquel la ressource a participé, avec définition de son rôle et de ses tâches. <p>Le soumissionnaire doit indiquer en caractères gras ou surligner les passages pertinents du CV de la ressource.</p>	<p>ATTEINT</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>N'ATTEINT PAS</p> <p><input type="checkbox"/></p>
CTO3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) années d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années, en traitement des demandes d'AIPRP conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> dans un environnement de justice criminelle.</p> <p>* Le traitement des demandes d'AIPRP conformément aux lois susmentionnées est défini comme la gestion de tous les aspects du processus d'AIPRP, y compris l'analyse, l'examen, l'étude et la formulation de conseils et de réponses.</p> <p>Pour faire la preuve de ces éléments, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dates de début et de fin du projet (mm-aa à mm-aa) - Organisation cliente - Rôles et responsabilités des ressources - Services fournis et activités réalisées 	<p>ATTEINT</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>N'ATTEINT PAS</p> <p><input type="checkbox"/></p>



Item	Critères techniques obligatoire	Réponse des soumissionnaires	
CTO4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) années d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, dans un rôle principal de supervision* du traitement des demandes d'AIPRP.</p> <p>*Le terme « supervision » est défini comme la gestion du processus d'AIPRP qui assure le respect des lois par la supervision des autres qui répondent aux demandes d'AIPRP.</p> <p>Pour faire la preuve de ces éléments, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dates de début et de fin du projet (mm-aa à mm-aa)- Organisation cliente- Rôles et responsabilités des ressources- Services fournis et activités réalisées	ATTEINT <input type="checkbox"/>	N'ATTEINT PAS <input type="checkbox"/>
CTO5	<p>Le soumissionnaire doit confirmer que la ressource proposée est parfaitement bilingue et peut communiquer (orale, écrit et lecture) dans les deux langues officielles (anglais et français).</p>	ATTEINT <input type="checkbox"/>	N'ATTEINT PAS <input type="checkbox"/>

Selon le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat 2003, la définition suivante applique aux fins de l'évaluation des critères obligatoires :

Définition de soumissionnaire*

Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

LES PROPOSITIONS QUI NE SATISFONT PAS AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES SUSMENTIONNÉES SERONT REJETÉES.

B) TOUS LES AUTRES TERMS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.